

**PARKING RUE DE LA MONTÉE**

Un second parking a été aménagé rue de la montée sur l'ancien terrain de Jean Bret. Attenant à celui déjà existant, il peut accueillir une quarantaine de véhicules et bénéficie d'une place PMR. Le terrain a été décaissé sur une profondeur de 30 centimètres et revêtu d'une sous-couche qui lui permettra ultérieurement d'être recouvert avec un enrobé à chaud. Un passage piéton a été aménagé permettant d'accéder directement sur la rue de Serre. Des gaines ont aussi été positionnées en prévision de l'installation d'un éclairage public. Cette réalisation a nécessité un investissement de 108 000 euros, acquisition du terrain comprise.

**TERRAIN MULTISPORTS AU JARDIN PUBLIC**

Les lieux en avaient bien besoin, le terrain multisports situé au jardin public et attenant à l'école élémentaire du Parc a entièrement été rénové.

Pour commencer, son grillage éventré à certains endroits a été remplacé par un grillage rigide. La surface a entièrement été refaite avec la pose d'un enrobé à chaud et le traçage au sol des lignes pour le hand, le volley, le basket. Les agrès (panneaux de basket, but de hand et poteaux du filet de volley) ont été remplacés tandis qu'un point d'eau a été rajouté. Ayant nécessité 51 000 euros d'investissement, le nouveau terrain a été mis à la disposition des scolaires et d'associations.

**PERMANENCE DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

Recrutée fin 2017, la directrice du service éducation, Aude Nouvel, est installée dans des locaux aménagés au rez-de-jardin du restaurant scolaire de l'école publique du Parc. Elle y reçoit le public les lundis et jeudis. Sa mission est de coordonner les activités périscolaires (en y apportant une dimension éducative) et l'intervention des agents municipaux travaillant dans les écoles publiques. Elle assure la liaison avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves, les services techniques et les élus. Elle est notamment disponible pour les procédures d'inscription à la cantine ou à la garderie.

**Portrait de CHRISTOPHE VIGNE LA CULTURE DU FAIT ACCOMPLI**

**Surgie en 2012 dans le monde associatif villeneuvois, l'association Culture en fait s'emploie à diffuser la culture sur le territoire dans ses dimensions artistiques, mais aussi éducatives et sociales. Christophe Vigne en a été l'un des cofondateurs.**

**Portrait**



« Plutôt que de se plaindre qu'il ne se passe pas grand chose en matière culturelle, bougeons nous et proposons des choses nouvelles sur le territoire. Des choses accessibles à tous dans leur contenu, dans leurs tarifs, avec une dimension festive, artistique, sociale et éducative. » Voici en quelques mots, résumée par un de ses cofondateurs, Christophe Vigne, la philosophie de Culture en fait. Créée en 2012, l'association s'illustre par ses initiatives tout au long de l'année dont la Taverne durant les Médiévales et le festival "D'une cour à l'autre" qui a connu au mois de mai sa 6<sup>e</sup> édition. La culture, Christophe Vigne s'y est frotté durant de nombreuses années à travers les différents postes de cadre territorial qu'il a occupés dans diverses villes de France avant de revenir à Villeneuve-de-Berg en 2004,

prenant les fonctions de directeur général adjoint chargé de la culture, des sports et de l'éducation au Conseil général de l'Ardèche dont il deviendra le directeur général des services.

Après les élections départementales de 2015, il a entamé un nouveau parcours, au sein du syndicat mixte gestionnaire de la Caverne du Pont d'Arc, travaillant au développement d'un projet de territoire autour du facsimilé de la grotte Chauvet et à la création de l'Institut de formation, de recherche et d'expertise des milieux souterrains. Quant à Culture en fait, il la voit « avant tout comme un projet collectif, qui ne pourrait exister sans le travail de tous les bénévoles qui la font vivre ».

**C'est Nouveau !**

**Des aires de jeux pour les enfants**

Le jardin public dispose désormais d'une aire de jeux pour enfants de 3 à 6 ans. Installée à la Pinède, elle a été déplacée suite à l'aménagement de la zone ludique. Rénovée par les services techniques elle a été mise aux normes avec un revêtement au sol souple et une clôture pour assurer la sécurité des enfants. Cette installation a été réalisée pour 22 000 euros. Par ailleurs, les jeux situés sur la place Olivier de Serres ont été réorientés pour libérer une partie de l'emprise au sol. Ils ont également été mis aux normes avec en plus de la clôture et d'un sol souple, la pose d'une plaque de plexiglas au dessus du muret surplombant la place des Combettes. Coût de l'opération, 14 000 euros.



**LECTURE LES BÉBÉS AIMENT LIRE**

Il n'est jamais trop tôt pour lire. À la bibliothèque municipale qui dispose d'une collection de livres et d'un coin lecture pour les tout petits, on en est convaincu. Il en va de même avec la bibliothèque départementale de l'Ardèche qui met en œuvre chaque année des journées de formation dans le cadre du dispositif "Les bébés aiment les livres", auquel participent la bibliothèque et les structures d'accueil petite enfance de Villeneuve.

Cette année, elles comprendront l'accueil de Frédérique Bertrand, auteure de "Tu vas voir", le nouveau livre offert par le Département aux bébés ardéchois nés en 2018 et en 2019. La session villeneuvoise se déroulera le mardi 11 septembre de 10 h à 16 h, dans les locaux de l'Amicale boules. La bibliothèque municipale lance un appel à bénévoles pour animer les séances "Les bébés aiment les livres". Contact : 04 75 94 75 95.

**Lou Pitchoun**, lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg | Directeur de publication : Christian Audigier, maire | Rédaction : Christian Audigier, Sylvie Dubois, Pierre Magnetto | Photos : Mairie, Pierre Magnetto, Virginie Volle, Cléo Rigaldies | Maquette et mise en page : Vizo Studio (vizostudio.com) | Impression : Copy Com (copy-com.com) | Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement | Ne pas jeter sur la voie publique.



**Lou Pitchoun**

Lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg



**ÉDITO**



Dans cette édition, nous avons choisi de vous parler du mode d'attribution des subventions municipales aux associations. Il nous a semblé opportun de donner des informations sur les critères utilisés.

La question est d'actualité car au mois d'avril, comme chaque année, l'équipe municipale s'est activée à l'élaboration du budget, celui accordé aux associations n'a pas été réduit. Construire le budget primitif est un exercice toujours difficile. Les élus se sont réunis à plusieurs reprises afin qu'il corresponde à leurs engagements. Des arbitrages ont été nécessaires pour maintenir les investissements grâce aussi à une maîtrise des frais de fonctionnement. Ce budget a été bâti sans avoir recours à l'emprunt, mais pour mener à bien tout cela, la commune a voté une augmentation mesurée de 1 % de la fiscalité. Par ailleurs, les commissions municipales se sont réunies à plusieurs reprises pour traiter des dossiers importants qui vont marquer l'année 2018 : le choix du mode de gestion du service assainissement dont le contrat avec le prestataire se termine au 31 décembre 2019, la fourniture des repas pour les restaurants scolaires des écoles publiques... Mais de tout cela nous aurons l'occasion d'en reparler en détail. D'ici-là, je vous souhaite un bel été.

**Christian Audigier, maire**

**VIE ASSOCIATIVE UN SOUTIEN MUNICIPAL TRANSPARENT**

**La municipalité a établi des critères d'attribution des subventions Laux associations villeneuvoises. Voté à l'unanimité par le conseil municipal en 2015 il permet l'application de règles transparentes pour tous.**

Maintenant, on peut dire que la cinquantaine d'associations villeneuvoises qui agissent dans des domaines très variés, savent sur quel pied danser. « Jusqu'ici quand elles sollicitaient des subventions municipales, elles remplissaient un dossier de demande et attendaient une réponse. Aujourd'hui, les choses ont été clarifiées grâce à l'établissement de critères valables pour toutes », commente Serge Brousset, conseiller municipal délégué à la commission sport et festivités. « Ce n'était peut-être pas une priorité de notre mandat, mais il m'a semblé important que l'action municipale en direction des associations soit la plus transparente possible », commente de son côté le maire, Christian Audigier. La vie associative constitue un véritable enjeu pour un territoire. Elle est source de diffusion et de pratiques dans les domaines sportifs, culturels ou artistiques, d'actions d'intérêt général, qu'il soit patrimonial, humanitaire, social, éducatif, de défense des droits de ses adhérents... Le dynamisme associatif est aussi une fabrique de lien social dans une société parfois gagnée par l'individualisme.



L'association du Petit-Tournon a organisé l'édition 2018 de sa marche à la caillette, dimanche 20 mai.

**Un règlement qui a fait consensus**

En juin 2014, le conseil municipal décidait la création d'un groupe de travail paritaire, réunissant des conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition, mais aussi des représentants d'associations participant aux travaux sur la base du volontariat. (Suite page 2)

**TRÉSOR PUBLIC FERMETURE DE LA PERCEPTION**

La Cour des comptes en a rêvé, Bercy le fait. Dans un rapport de juin, elle préconise la fermeture de trésoreries locales, estimant qu'elles sont bien trop nombreuses. L'avis confortant les orientations du ministre de l'Action et des comptes publics, se traduira par la fermeture de celle de Villeneuve-de-Berg le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le conseil municipal, la communauté de communes, les conseillers départementaux ainsi que les parlementaires ont protesté à travers des motions qui sont restées lettre morte. Toutes les démarches, celles des institutions comme celles des particuliers, devront alors être effectuées au Teil.

**SOMMAIRE**

- P 1** | ÉDITO DU MAIRE
- UN SOUTIEN MUNICIPAL TRANSPARENT (1<sup>re</sup> partie)**
- FERMETURE DE LA PERCEPTION**
- P 2** | LA MAIRIE À VOTRE SERVICE
- UN SOUTIEN MUNICIPAL TRANSPARENT (2<sup>e</sup> partie)**
- P 3** | CHANGEMENT DE RYTHMES
- LE CLUB MONTE AU FILET**
- UN RESTAURANT POUR LA MATERNELLE**
- AGENDA
- C'EST ARRIVÉ
- P 4** | EN BREF
- LA CULTURE DU FAIT ACCOMPLI**
- C'EST NOUVEAU
- LES BÉBÉS AIMENT LIRE**



Lundi au jeudi :

8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h

Vendredi :

8 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h

PERMANENCES  
DES ÉLUS

- **Christian Audigier**, maire, sur rendez-vous au 04 75 94 80 09
- **André Deléage**, 1<sup>er</sup> adjoint (travaux, voirie et réseaux), lundi 9 h - 12 h
- **Sylvie Dubois**, 2<sup>e</sup> adjointe (culture et patrimoine), mercredi 14 h - 16 h et samedi sur rdv
- **Christophe Marijon**, 3<sup>e</sup> adjoint (bâtiments communaux), samedi sur rdv
- **Paulette Ganivet**, 4<sup>e</sup> adjointe (action sociale), mardi et samedi sur rdv
- **Sébastien Nicolas**, 5<sup>e</sup> adjoint (jeunesse et éducation), mercredi 9 h - 12 h
- **Marie-Jeanne Cosse**, 6<sup>e</sup> adjointe (urbanisme et aménagement du territoire), mercredi 14 h - 16 h sur rdv
- **Serge Brousset**, conseiller municipal (sports et festivités), mercredi 9 h 30 - 12 h
- **Jean-Paul Roux**, président de la communauté de communes Berg et Coiron, Hôtel de Malmazet, 07170 Villeneuve-de-Berg, 04 75 94 07 95
- **Sylvie Dubois**, conseillère départementale, Conseil départemental, Quartier La Chaumette, BP 737, 07007 Privas cedex, 04 75 66 77 07, s.dubois@ardeche.fr

SERVICES UTILES

- **Bibliothèque municipale** : 04 75 94 75 95
- **Services techniques** : dst@villeneuvedeberg.fr
- **Déchetterie** : 04 75 94 76 45, du lundi au samedi 9 h - 11 h 45, mercredi 9 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h
- **SIDOMSA** : 04 75 94 33 57
- **SIVOM** : 04 75 94 82 94
- **SAUR** : 04 63 36 10 00 de 8 h à 18 h, 04 63 36 10 09 soir et week-end

TOUTES LES INFOS sur  
villeneuvedeberg.fr

VIE ASSOCIATIVE  
UN SOUTIEN MUNICIPAL TRANSPARENT

(Suite de la page 1)



Chaque association a droit à un soutien

L'école Boules Lyonnaises intervient auprès des enfants des écoles pour des initiations à ce sport ludique.

La cinquantaine d'associations villeneuvoises intervient dans une multitude de domaines, qu'ils soient sportifs, culturels, sociaux, patrimoniaux, éducatifs, humanitaires... chacune a droit à un soutien.

Il aura fallu une dizaine de réunions étalées sur près d'une année pour parvenir à rédiger un "règlement d'attribution et de versement des subventions communales aux associations" qui fasse consensus, voté à l'unanimité du conseil municipal en juillet 2015. Une des principales difficultés, aura été d'établir des critères adaptés à l'ensemble des associations. Toutes n'œuvrent pas dans les mêmes domaines, n'ont pas les mêmes besoins budgétaires, n'organisent pas d'événements ou des compétitions... Sans porter de jugement de valeur sur la pertinence de telle ou telle organisation, il faut bien reconnaître qu'il y a parfois peu de choses en commun entre l'Association communale de chasse agréée, la Grange à papa, l'Amicale laïque, le Centre social, l'Association sportive Berg-Helvie ou les Enfants et amis de Villeneuve-de-Berg. Pour autant, chacun a droit à un soutien.

Des critères adaptés selon trois catégories d'associations

Les critères d'attribution varient donc selon les trois catégories définies par le règlement : association œuvrant dans le domaine du sport, associations œuvrant dans le domaine de la culture et les autres associations. Mais sur le fond, les critères retenus tiennent compte notamment du nombre d'adhérents villeneuvois, du nombre d'événements et d'activités organisés, du montant des frais de fonctionnement des struc-

**"Pour moi c'était le moyen de participer à une initiative de démocratie directe et de comprendre comment sont attribuées les subventions. » Roland Biessy fait partie des acteurs associatifs qui ont participé à l'établissement du règlement d'attribution des subventions. Président de la compagnie de théâtre la Grange à papa il reconnaît que, « définir des critères judicieux et transparents n'allait pas de soi ». « Au final, dit-il, je pense que la solution établie n'est pas si mal que ça en termes d'équité, de cohérence ». La Grange à papa fait partie des associations qui bénéficient d'une convention avec la commune. « Avec une visibilité sur trois ans, on peut envisager d'autres choses, mettre en place ce que j'appelle une stratégie de l'échafaudage. Quand on sollicite l'étage supérieur, le Département, la Région, c'est plus facile si on est reconnu au niveau local. »**

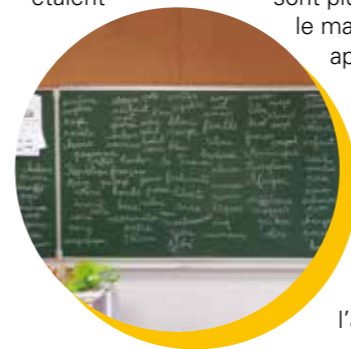
tures, certaines associations ayant un ou plusieurs salariés à leur charge. En outre, certaines d'entre elles bénéficient d'une convention triennale, justement celles qui ont les plus gros budgets et organisent le plus grand nombre d'événements dans l'année. « Elles ont besoin de visibilité à moyen terme pour pérenniser leurs manifestations », explique le maire, leur dossier étant réexaminé après trois ans en vérifiant que tous les engagements ont été tenus. Subventions et conventions, représentent un budget annuel moyen de 43 000 euros pour la commune. Mais cette comptabilité ne prend pas en compte la gestion, l'entretien, la rénovation ou la construction des équipements et des salles, ni le travail des agents municipaux sans que nombre d'initiatives ne pourraient être prises.

ÉCOLES PUBLIQUES  
CHANGEMENT DE RYTHMES

À la prochaine rentrée scolaire, les élèves des écoles primaires publiques de Villeneuve-de-Berg reviendront à une semaine de 4 jours au lieu de 9 demi-journées aujourd'hui. La décision a été entérinée au cours d'un conseil d'école extraordinaire réunissant la maternelle et l'élémentaire au mois de janvier dernier. Tant du côté des parents d'élèves que des enseignants, les avis étaient

partagés mais au final une majorité s'est prononcée pour un retour aux anciens rythmes. Cette position a aussi été celle de la municipalité en raison de la fin de l'organisation par la communauté de communes des temps d'activités périscolaires (TAP), et des difficultés de prendre en charge au seul niveau communal des TAP de qualité. Cependant, chacun s'accordant sur le fait que les élèves sont plus réceptifs le matin et

apprennent mieux que l'après-midi, les horaires seront modifiés avec 3 h 30 d'école le matin 2 h 30 l'après-midi.



CANTINES SCOLAIRES  
UN RESTAURANT POUR LA MATERNELLE

En 2019, les élèves de la maternelle disposeront d'un restaurant scolaire construit sur un terrain attenant à l'école. A compter de la rentrée, le collège ne pouvant plus les accueillir, ils déjeuneront dans une structure modulable installée dans la cour.

La hausse des inscriptions au collège Laboissière, perçue comme un signe d'attractivité de l'établissement, aura pour effet collatéral inattendu la construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle voisine. En effet, en raison d'anciens accords passés avec le Département, les demi-pensionnaires de la maternelle prennent leur repas de midi au collège. La nécessité de gagner de nouveaux espaces à Laboissière pour assumer la hausse des effectifs change la donne. A compter de la rentrée prochaine, et dans l'attente de la construction d'un restaurant scolaire spécifique, les enfants déjeuneront provisoirement dans un espace modulaire installé dans la cour de l'école. D'une capacité de 80 couverts, il permettra d'organiser le déjeuner en un seul service.

TENNIS  
LE CLUB MONTE AU FILET



Beau parcours cette saison pour la section tennis de l'AS Berg Helvie qui a pu accrocher trois belles médailles à son palmarès. Tout d'abord, l'équipe féminine composée de Virginie Dutang, Aurélie Comte, Lysiane Brousset, Sandie Bouvier et Mathilde Valette a remporté le challenge des dames

Drôme-Ardèche dans sa catégorie. Par ailleurs, le jeune Angel Audigier a remporté la finale du tournoi de Vals-les-Bains, tandis que Laurent Rousset a gagné la finale de la consolante du tournoi d'Alba-la-Romaine. Adultes, jeunes et enfants, les adhérents du club bénéficient de cours de tennis dispensés trois fois par semaine par Frédérique Barre, éducatrice sportive brevetée d'État. Ces dernières années, sous la présidence de Raphaël Perrot et l'assistance de Dominique Giraud, le Tennis club de Villeneuve-de-Berg a connu un fort développement, passant de 23 licenciés en 2010 à plus de 60 cette année.

AGENDA  
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE

FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ : JOINT À CE NUMÉRO, LE SUPPLÉMENT PROGRAMME

Bibliothèque municipale

Accueil du public tous les dimanches pendant l'été de 10 h 30 à 11 h 30 et les mercredis de 9 h 15 à 12 h 15 (sauf le 15 août)

Vide-greniers

Dimanche 22 juillet, toute la journée, place du Petit-Tournon

Conférence

Mardi 11 septembre à 9 h 30, centre social La Pinède, "Bien vieillir", par la Fédération française de l'éducation physique et gymnastique volontaire

Journées du patrimoine

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, l'Art du partage : expo, concerts, visites et conférences

Classe 48

Samedi 27 octobre à midi, repas. Renseignements : 06 81 89 54 85, andre.tremollet@sfr.fr

C'est Arrivé !

La guinguette du centre social

C'est devenu au fil des ans un événement incontournable, festif, récréatif et convivial. La fête du centre socioculturel La Pinède s'est déroulée samedi 2 juin sous le thème de la guinguette, avec des animations tout au long de la journée. C'était l'occasion de découvrir les activités à travers des spectacles, ateliers ou expositions. Une fresque réalisée par des jeunes sous la conduite du peintre Ghani Gouar a été officiellement dévoilée. Un repas a été préparé par les bénévoles ayant participé à l'organisation.

